

Michel GRANIER dit :

Nous déplorons « l'assassinat de 3 chênes » d'une cinquantaine d'années, abattus en pleine gloire par de sinistres individus bien connus des services de police et identifiés au fichier du grand banditisme, tout ça pour un métro. Sera-ce le dernier métro ?

Après enquête de la police judiciaire, il est apparu que les 3 chênes ont été abattus sur une propriété privée, sous la menace d'une condamnation sans sursis du permis de construire demandé par le « pétitionnaire ». Ce permis est destiné à la construction d'un espace commercial de 4542 m² sur un terrain de 16 756 m² qui, de plus, est situé en zone d'activité économique dans le Plan d'Occupation des Sols de 1981, toujours en vigueur en attendant le PLU. Qui aurait pu refuser un tel permis qui amènera une quarantaine d'emplois directs et de nombreux clients dans les commerces venellois ? Au moment où la plupart des candidats se prononcent pour le développement de l'activité économique de la commune et alors que tous les citoyens normalement constitués sont interpellés par l'accroissement des accidents de la route, devons-nous leur rappeler les nombreux courriers et pétitions reçus en Mairie pour réclamer une amélioration de la visibilité dans ce secteur particulièrement dangereux où, il y a moins d'un mois, deux accidents se sont produits causant des blessés.

Rappelons également que le pétitionnaire (Métro) s'est engagé à faire planter le double des arbres abattus et pas des simples scions, mais des « hautes tiges ».

Croyez bien que le Maire, Robert CHARDON, Léonce ROUBAUD, Jean-Marc MANZON et moi-même avons tout fait auprès de la Direction des Routes pour essayer de trouver une solution plus "écologique" (une réunion dans les bureaux du service des routes du Conseil Départemental en novembre et un rendez-vous sur le terrain en mars avec les différents interlocuteurs) mais la technocratie a fini par l'emporter. Nous avons simplement obtenu de réduire les infrastructures envisagées sur l'autre côté du chemin départemental.

A noter que cette route porte son identité sur les bornes et panneaux : il s'agit de la RD63, ce qui signifie « Route Départementale n° 63 ».